

Liste des responsables diocésains de l'Inter-Montréal (pastorale du mariage)

Joliette • Ginette Leblanc

Bureau : 450-753-7596
Télécopieur : 450-753-7933
Courriel : leblanc.gaucher@sympatico.ca

Montréal • Nicole Mathieu

Bureau : 514-925-4300 #221
Télécopieur : 514-931-3432
Courriel : famille@mink.net

Saint-Hyacinthe • Hélène Lussier

Bureau : 450-773-8583 #259
Télécopieur : 450-774-1895
Courriel : serv-dio@diocese-st-hyacinthe.qc.ca

Saint-Jean-Longueuil • Solange B. Beaugard

Bureau : 450-679-1100 #261
1-888-812-1508 #261
Télécopieur : 450-679-1102
Courriel : solange.bbeaugard@diocese-st-jean-longueuil.org

Saint-Jérôme • Francine Beaulieu-Roy

Bureau : 450-432-9742 #343
Télécopieur : 450-432-8155
Courriel : mariage.stjerome@bellnet.ca

Sherbrooke • Sylvie Pelletier

Bureau : 819-563-9934 #425
Télécopieur : 819-563-9588
Courriel : mariage@diocesedeshbrooke.org

Valleyfield • Emile Duhamel

Bureau : 450-373-8122 #450
Courriel : diovall@rocler.qc.ca

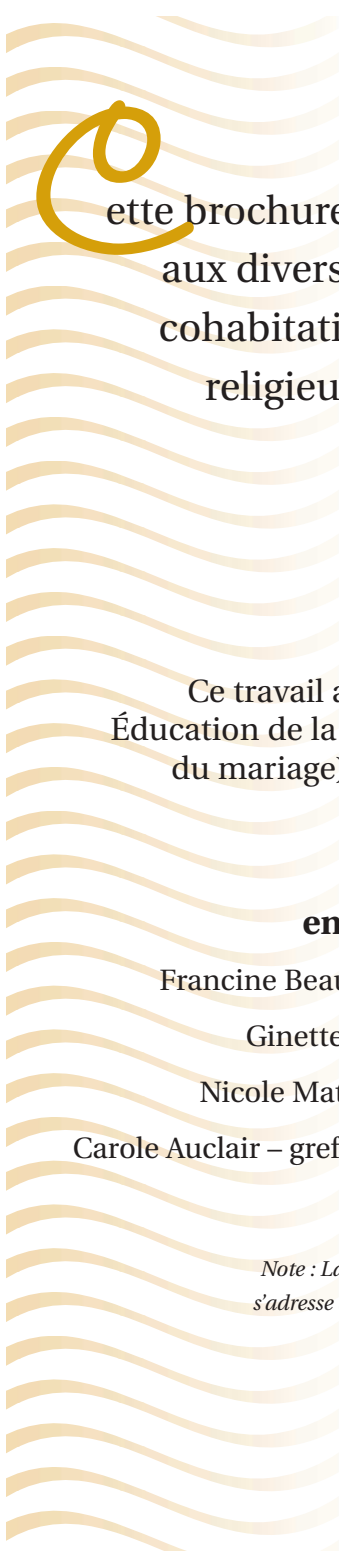
Fédération nationale des Services de préparation au mariage • Paul- A.Tremblay

Bureau : 514-597-0102
Télécopieur : 514-597-0486
Courriel : fnspm@qc.aira.com

S'engager aujourd'hui dans le mariage ?



Éclairer son choix



ette brochure veut vous situer par rapport
aux diverses formes d'engagement :
cohabitation, mariage civil, mariage
religieux et mariage catholique

Ce travail a été réalisé par Hélène Lussier
Éducation de la foi des adultes (service de pastorale
du mariage) du diocèse de Saint-Hyacinthe

en collaboration avec :

Francine Beaulieu-Roy - diocèse de Saint-Jérôme

Ginette Leblanc - diocèse de Joliette

Nicole Mathieu - Archidiocèse de Montréal

Carole Auclair – greffier-adjoint du district de Saint-Hyacinthe

*Note : La forme masculine utilisée dans ce texte
s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.*

septembre 2004

L'amour, une route ...

L'amour n'est pas tout fait.

Il se fait.

Il n'est pas robe ou costume prêt-à-porter,
mais il est pièce d'étoffe à tailler, à monter et à coudre.

Il n'est pas appartement, livré clef en main,
mais il est maison à concevoir, à bâtir, à entretenir,
et souvent à réparer.

Il n'est pas sommet vaincu,
mais il est départ de la vallée, escalades passionnantes,
chutes dangereuses dans le froid de la nuit
ou la chaleur du soleil éclatant.

Il n'est pas un solide ancrage au port du bonheur,
mais il est levée d'ancre et voyage en pleine mer, dans la brise ou la tempête.

Il n'est pas un OUI triomphant, dit comme un énorme point final
qu'on écrit en musique, au milieu des sourires et des bravos,
mais il est multitude de oui qui pointillent la vie,
parmi une multitude de non qu'on efface en marchant.

Ainsi respecter l'autre, vois-tu ce n'est pas ne pas s'égarer,
ne pas se battre, ne pas tomber,
c'est toujours se relever et toujours marcher.

C'est vouloir poursuivre jusqu'au bout,
le projet ensemble préparé et librement décidé.

C'est faire confiance à l'autre au-delà des ombres de la nuit.

C'est se soutenir mutuellement au-delà des chutes et des blessures,

C'est avoir foi en l'Amour tout-puissant, au-delà de l'amour.

d'après un texte de Michel Quoist

Introduction

Les couples d'aujourd'hui cherchent de nouvelles expressions de leur amour. Ils se posent aussi des questions sur leur engagement. Pourquoi se marier aujourd'hui? Cela change-t-il quelque chose à l'amour? Qu'est-ce que le mariage apporte de plus à la cohabitation?

Dans une société où le mariage n'est plus une évidence en soi, les couples ont de la difficulté à trouver les mots pour expliquer leur choix à l'entourage.

Pourtant, quoi de plus merveilleux, pour des amoureux, de dire à tout le monde qu'ils veulent engager leur vie avec la personne aimée.

Plusieurs avenues s'ouvrent à eux pour célébrer cet événement. Cela peut être une fête, des fiançailles, un rite de passage; cela peut être aussi un mariage civil, religieux ou catholique. Ce moment marque une étape importante dans l'histoire d'un couple.

Diverses formes d'engagements

Cohabitation

Dans notre société moderne, la majorité des couples choisissent la cohabitation, c'est-à-dire de s'installer dans une union sans acte social reconnu.

On croit, à tort, que les conjoints qui demeurent ensemble depuis plus d'un an ont, sur le plan légal, les mêmes avantages qu'un couple marié. Dans les faits, cet

engagement n'est pas toujours reconnu. Par exemple, même après plusieurs années de cohabitation, quand un des conjoints décède sans avoir rédigé un testament, les biens de celui-ci ne reviennent pas au survivant.

Les conjoints ont la possibilité de rédiger une convention régissant leur vie commune. Afin d'être bien informé, il est conseillé de consulter un notaire qui saura éclairer chaque situation.

Mariage civil

Au Québec, le mariage civil existe depuis 1968. Plusieurs raisons sont évoquées pour choisir cet engagement :

« ...Cela est très sérieux pour nous deux... Si cela va bien, on ira à l'église plus tard... Nous ne pouvons pas faire bénir notre mariage à l'Église catholique parce que l'un de nous a déjà été marié religieusement et est divorcé... Cela rejoint nos croyances personnelles... C'est une preuve d'amour... »

Bien que le mariage civil soit une pratique répandue, une connotation négative y est encore attachée. La célébration est perçue par les couples comme étant « plus austère, plus courte ». Selon les endroits, les couples disposent de 30 minutes approximativement pour la célébration. Ils peuvent donc personnaliser ce moment en choisissant un texte, en composant une allocution, en y insérant un chant ou une musique signifiante ... La salle est habituellement décorée de fleurs, et les mariés peuvent y ajouter leur touche personnelle.

En parcourant les articles de la loi, que le célébrant est tenu de lire lors de la cérémonie, on peut constater la profondeur de l'engagement, les droits et les devoirs des époux l'un envers l'autre et envers les enfants nés ou à naître.

Articles de la loi civile

- 392** Les époux ont, en mariage, les mêmes droits et les mêmes obligations. Ils se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. Ils sont tenus de faire vie commune.
- 393** Chacun des époux conserve, en mariage, son nom; il exerce ses droits civils sous ce nom.
- 394** Ensemble, les époux assurent la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale et assument les tâches qui en découlent.
- 395** Les époux choisissent de concert la résidence familiale. En l'absence de choix exprès, la résidence familiale est présumée être celle où les membres de la famille habitent lorsqu'ils exercent leurs principales activités.
- 396** Les époux contribuent aux charges du mariage à proportion de leurs facultés respectives. Chaque époux peut s'acquitter de sa contribution par son activité au foyer.

Code civil du Québec, chapitre 4, section I, articles 392 à 396.

Informations supplémentaires

Le couple peut entrer en contact avec le greffier du Palais de justice de son district. Ce dernier se fera un plaisir de le guider.

Les greffiers ne sont pas autorisés à se déplacer dans les endroits choisis par le couple sauf dans des cas extrêmes, comme la maladie ou la détention. Alors ils leur

arrivent de célébrer à l'hôpital, dans un établissement de détention ou un pénitencier.

Depuis juin 2002, les notaires, les maires et les conseillers municipaux désignés peuvent célébrer des mariages. Ces mariages ont lieu dans les endroits choisis par le couple, après entente avec le célébrant. Le bureau de la Chambre des notaires peut nous renseigner à ce sujet (www.cdnq.org).

Le site www.justice.gouv.qc.ca peut être consulté pour de plus amples informations.

Mariages religieux (autre que catholique romain)

Dans plusieurs pays, le mariage est d'abord civil et ensuite le couple se dirige vers le lieu de culte de sa religion et fait bénir son mariage. Au Québec, les ministres du culte qui en font la demande peuvent être reconnus par l'État pour célébrer des mariages. Le mariage sera donc célébré en même temps civilement et religieusement.

Dans la plupart des religions traditionnelles, il y a des endroits désignés pour célébrer le mariage, d'où l'importance de bien se renseigner auprès des pasteurs.

Ces dernières années, on a vu naître de nombreuses dénominations religieuses qui ont leur propre manière de célébrer le mariage. Les pasteurs, les prêtres ou les ministres de ces religions se déplacent là où le couple le souhaite. Il est important de vérifier qu'ils soient autorisés par le Directeur de l'État civil. Notons que, lors de toutes célébrations religieuses, les célébrants sont tenus de lire les articles de la loi civile.

Mariage à l'Église catholique romaine

Les couples qui demandent le mariage à l'église le font pour différentes raisons. En voici quelques-unes : « C'est un geste sacré... Ça va de soi... Cela fait partie de la tradition... Nous voulons fonder une famille... Nous sommes croyants... C'est une preuve d'amour... Nous voulons nous engager pour la vie... Nous sommes déjà mariés civilement, nous voulons que Dieu bénisse notre union... »

Se marier en Église c'est...

- prendre à témoin ses parents, ses amis, les membres de la communauté pour les associer à la fête de son amour;
- choisir de vivre son quotidien inspiré des valeurs proposées par Jésus-Christ;
- devenir sacrement, c'est-à-dire : signe privilégié de l'amour de Dieu pour l'autre et pour les autres.

Devenir sacrement c'est s'engager en toute liberté à vivre un amour fidèle, fécond et durable.

Base et fondements de l'engagement

Rappelons-nous qu'au Québec, le mariage à l'église est à la fois civil et religieux. Les articles de la loi traduisent les bases de l'engagement sur le plan civil; ce à quoi un couple dit oui. La déclaration d'intention¹ quant à elle, exprime les fondements de l'engagement dans le sacrement de mariage : liberté, fidélité, fécondité et durée.

1. La déclaration d'intention fait partie de l'enquête pré-nuptiale, une des étapes importantes précédant la célébration du mariage

Voici un extrait de la déclaration d'intention :

Au jour de mon mariage, devant la communauté chrétienne, principalement représentée par mes parents et amis, je vais m'engager en pleine liberté, sans contrainte de la part de qui ou de quoi que ce soit, et en présence de Dieu, à créer avec _____ une véritable communauté de vie d'amour telle que l'entend l'Église, consacrée par le Christ dans le sacrement de mariage.

Je veux par cet engagement réciproque, établir entre nous un lien sacré que rien, durant notre vie, ne pourra détruire.

Je m'engage à être pour mon époux un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour, don de Dieu, grandisse dans une fidélité totale.

Je m'engage à travailler avec lui à l'évolution de nos présentes relations interpersonnelles, afin que ces relations enrichissent constamment notre amour et notre vie à chacun.

Je choisis de donner la vie et j'accueillerai dans l'amour les enfants qui naîtront de notre union. Avec mon époux, je les éduquerai humainement et chrétiennement, avec le meilleur de moi-même.

Je crois que notre amour nous appelle à toujours nous dépasser en nous mettant au service des autres dans notre foyer, dans la société et dans la communauté chrétienne, en travaillant avec tous pour plus d'amour, de justice et de paix.

Je crois que, dans le sacrement de mariage, Jésus s'engage avec nous et consacre notre projet. Avec Lui, nous pourrions répondre à son appel.

Je m'y emploierai, éclairé par l'Évangile, nourri par les sacrements, soutenu par l'Église.

Le sacrement de mariage est un beau et grand projet dans lequel on s'engage à contribuer à la réalisation de soi et de l'autre, en s'inspirant des valeurs proposées par Jésus-Christ.

À partir du moment où les futurs époux établissent un premier contact avec la paroisse, ils entrent dans un cheminement, marqué de diverses étapes², qui leur permettra de confirmer leur choix et de découvrir encore plus la grandeur et les richesses de leur projet.

La session demeure un temps fort de réflexion qui vise à :

- nommer les motifs ayant inspiré leur décision de se marier;
- faire le point sur leur relation;
- clarifier leurs croyances et réfléchir sur leur décision de se marier en Église;
- approfondir le sens chrétien du mariage;
- fraterniser et échanger avec d'autres couples qui vivent des valeurs semblables.

Tout couple, peu importe le temps de cohabitation, de fréquentation, avec ou sans enfant pourra tirer profit d'une telle réflexion.

2. Les étapes sont : le premier contact; première entrevue; vivre une session; enquête pré-nuptiale; préparation de la célébration; célébration.

Informations supplémentaires :

- Seuls les prêtres, les diacres ou les personnes mandatées par l'évêque du lieu sont reconnus par l'État civil pour officialiser l'union.
- Un couple déjà marié civilement (à la condition qu'aucun des conjoints n'ait déjà été marié à l'Église catholique) peut faire bénir son mariage. Ce sera une célébration du sacrement de mariage sans mariage civil.
- Même si un des conjoints n'est pas de religion catholique, l'Église accepte de célébrer le mariage. Le conjoint non catholique s'engage à respecter l'autre dans la pratique de sa foi et à lui permettre d'éduquer ses enfants chrétiennement.
- Une personne catholique qui a été mariée civilement ou dans une autre religion non-catholique pourrait, après avoir obtenu un divorce et un décret de liberté, se marier dans l'Église catholique.
- Une personne peut s'être mariée dans l'Église catholique et avoir obtenu une reconnaissance de nullité. Moyennant certaines conditions elle pourra faire bénir sa nouvelle union dans l'Église catholique.
- Dans l'Église catholique, le mariage se célèbre seulement dans une église, lieu de rassemblement de la communauté chrétienne. Les prêtres, les diacres ou les personnes mandatées par l'évêque, ne sont pas autorisés à célébrer des mariages dans d'autres lieux.

- Il n'y a pas de célébration de mariage les dimanches et les jours fériés. (Vendredi saint, Samedi saint, Pâques, Noël, Jour de l'An)

Il est important de souligner toutes situations particulières dès le premier contact avec la paroisse.

En guise de conclusion...

Il importe d'entreprendre des démarches d'informations bien avant d'avoir confirmé une date. Car se marier civilement, religieusement ou dans l'Église catholique comportent des exigences qui peuvent être bien différentes.

Voici quelques questions sur lesquelles nous vous invitons à réfléchir et à échanger ensemble :

- Que veut-dire pour moi m'engager ?
- Quelles valeurs motivent mon choix ?
- Suis-je disposé à m'investir dans notre relation afin qu'elle dure toujours ?
- Advenant des difficultés dans notre relation, est-ce que j'ai une ouverture à consulter ?
- Qu'est-ce qui m'interpelle dans la lecture de ce document ?

B o n n e r é f l e x i o n . . .



LE MARIAGE À L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Le projet de toute une vie!

Premier contact

Vous avez décidé de vous marier à l'église. Avant d'entreprendre toute autre démarche, contactez votre paroisse.

Préparation de la célébration

Une occasion d'en comprendre le déroulement, de choisir les textes et les chants pour une célébration exprimant ce que vous croyez et vivez.

L'enquête pré-nuptiale

Un entretien avec un prêtre pour prendre conscience de toutes les implications de votre mariage en Église.

Première entrevue

On vous recevra à la paroisse pour échanger sur le sens de votre projet, répondre à vos questions et vous informer sur les étapes de la préparation au mariage.

Vivre une session

Une pause dans la course des préparatifs. Vous serez invités à vous inscrire, le plus tôt possible, à une des sessions offertes dans votre diocèse.

Notes

A series of horizontal dashed lines for writing notes.